

SAS HUISSIERS REUNIS

Office de Mornant

David DI FAZIO – Lionel DECOTTE - Alexis DEROO – Xavier DELARUE

Huissiers de Justice Associés

13 Rue Louis Guillaumond

69440 MORNANT

Tel : 04 78 44 02 14

Fax : 04 78 44 14 75

www.huissiers-reunis-mornant.fr



PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

Dossier 2981721

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Et le VINGT DEUX NOVEMBRE à 14 heures 05 sur place environ ,

ET A NOUVEAU LE NEUF DECEMBRE à 15 Heures 30 environ

A LA REQUÊTE DE :

Monsieur le Responsable du Service des impôts des particuliers de VILLEURBANNE, domicilié au Centre des finances publiques sis 25 rue du Nord 69100 VILLEURBANNE.

Ayant pour Avocat constitué : **Maître Florence CHARVOLIN**, avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON, demeurant 20 boulevard Eugène Deruelle Immeuble le Britannia Bât A 69003 LYON au Cabinet de laquelle domicile est élu, où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie immobilière dont s'agit.

Et élisant domicile au cabinet dudit Avocat en tant que besoin, ainsi qu'en les bureaux des Mairies de tous lieux d'exécution.

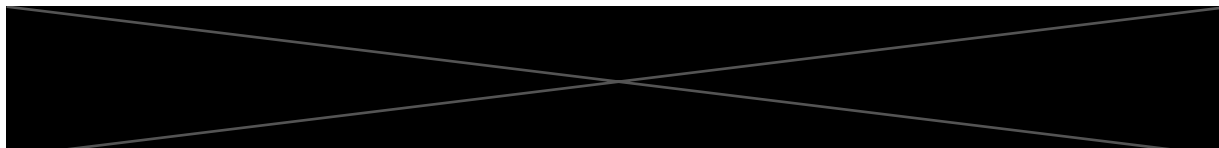
AGISSANT EN VERTU ET POUR L'EXECUTION :

- Taxe foncière 2020 Rôle n°20/22101 :
Mise en recouvrement le 31/08/2020
Majoration le 15/10/2020
- Taxe foncière 2021 Rôle n°21/22101 :
Mise en recouvrement le 31/08/2021
Majoration le 15/10/2021

Garantis par :

- Une hypothèque légale du TRESOR PUBLIC du 11 août 2020 publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de LYON 3^{ème} bureau le 12 août 2020 Volume 2020 V n°2974,
- Une hypothèque légale du TRESOR PUBLIC du 16 octobre 2020 publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de LYON 3^{ème} bureau le 16 octobre 2020 Volume 2020 V n°3624,
- Une hypothèque légale du TRESOR PUBLIC du 15 novembre 2021 publiée et enregistrée au Service de la Publicité Foncière de LYON 3^{ème} bureau le 15 novembre 2021 Volume 2021 V n°11527.

CONTRE :



Lequel est propriétaire **Sur la commune de : LYON 69003 - 26 Rue Moncey dans un ensemble immobilier**

Ledit ensemble immobilier composé :

- Un bâtiment en façade rue Villeroy n°26, à l'angle de la rue Moncey élevé sur caves, de rez-de-chaussée, quatre étages, greniers au-dessus,
Bâtiment annexe derrière le précédent élevé de simple rez-de-chaussée,
- Un bâtiment contigu au bâtiment A en façade de la rue Moncey n°26 élevé sur caves de rez-de-chaussée, quatre étages, greniers au-dessus,
Bâtiment annexe dans la cour, derrière le précédent, élevé sur terre plein, de simple rez-de-chaussée.
- Un bâtiment à la suite du précédent dans la cour élevé sur caves, de rez-de-chaussée, trois étages, greniers au-dessus.
Cour entre ces bâtiments.

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AL	150	26 Rue Moncey	00ha 09a 40 ca
TOTAL			00ha 09a 40 ca

Et plus précisément, tel que décrit dans l'acte de vente en date du 30 janvier 2009:

Dans le Bâtiment B :

- **Lot numéro soixante-huit (68) :**
La cave portant le numéro 1 du plan du sous-sol du bâtiment B.
Et les quinze /dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **Lot numéro soixante-neuf (69) :**
La cave portant le numéro 2 du plan du sous-sol du bâtiment B.
Et les cinq/dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **Lot numéro soixante-dix (70) :**
La cave portant le numéro 3 du plan du sous-sol du bâtiment B.
Et les cinq/dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **Lot numéro quatre-vingt-neuf (89) :**
Un local commercial portant le n°6 du plan du rez-de-chaussée, composé d'un magasin, arrière magasin, une pièce sur cour, WC intérieurs et droit aux WC communs situés dans l'entrée cochère, ayant deux devantures de

la rue Moncey.

Et les cinq cent trente-quatre/dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot numéro cent onze (111) :**

Le grenier portant le numéro 8 du plan cinquième étage du bâtiment B.

Et les cinq/dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot numéro cent vingt et un (121) :**

Un local à usage de dépôt dénommé annexe 6 sur le plan du rez-de-chaussée, situé dans le bâtiment dit BATIMENT B, communiquant avec le local commercial LOT 89.

Et les quatre-vingt-douze/ dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Dans le Bâtiment C :

- **Lot numéro cent trente-trois (133) :**

Une cave portant le numéro 13 du plan du sous-sol du bâtiment C.

Et les douze/dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot numéro cent trente-quatre (134) :**

Un dépôt portant le numéro 7 du plan du rez-de-chaussée du bâtiment C communiquant avec le dépôt situé dans le bâtiment B.

Et les soixante-neuf / dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **Lot numéro cent trente-cinq (135) :**

Un dépôt portant le numéro 8 du plan du rez-de-chaussée du bâtiment C ouvrant sur la cour.

Et les soixante-neuf/ dix mille cent douzièmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A LYON (69003) 26, rue Moncey,

Où là étant, en présence de :

- **Monsieur Jean Luc LAMBERT, diagnostiqueur immobilier,**

Je me rends dans les Locaux de la

[REDACTED] auprès de laquelle je décline

mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission, lui demandant l'autorisation de constater et de dresser procès-verbal.

Suite à sa réponse affirmative, je constate ce qui suit :

CONSTATATIONS

[REDACTED] m'indique ne pas connaître avec précision les caves ainsi que le grenier qu'elles a à bail.

Il s'agit d'un local en rez-de-chaussée donnant sur rue.

Le syndic est la SAS NEOWI, sise à LYON (69007) 9, place Raspail.

EXTERIEUR

La façade est composée de deux vitrines au Sud et au Nord, entourées de placages bois. Elles sont séparées par un sas d'entrée vitré, desservi par un escalier de deux marches.

Le seuil du sas d'entrée est carrelé. Le faux plafond du sas d'entrée est habillé de plaques minérales. L'éclairage artificiel est assuré par spots perçant le plafond.

Les vitrines sont surmontées d'un bandeau et d'une corniche superposée.

Les vitrines et la porte d'entrée sont sécurisées par rideaux métalliques à serrure électrique à clé.

L'accès au local est assuré par une porte à double battant, en double vitrage sur châssis aluminium.

Le battant gauche est équipé d'un rétenteur de porte.

INTERIEUR

Première pièce

Ces portes ouvrent sur une vaste pièce dont le sol est souple.

La base des murs est habillée de plinthes. Les murs sont peints en blanc. L'intégralité des murs est doublée.

Le plafond est composé de plaques de plâtre, sauf le plafond rabaissé des deux vitrines qui est habillé de plaques minérales soutenues par entretoises.

Ces plaques de plâtre sont percées de plusieurs spots. Certains sont orientables, d'autres sont droits.

La pièce forme un L à l'envers. La face Est de l'avancée du L à l'envers est percée d'une porte métallique donnant sur cour, équipée d'une serrure à clé à tirette.

Poursuivant en direction de l'Est, le sol est souple, les murs Sud et Nord sont doublés. Le plafond est habillé de plaques de plâtre.

Une prise électrique est présente au Nord/Ouest de cette deuxième partie de pièce. Deux autres prises sont présentes au Sud/Ouest de la première partie, au Sud de la première vitrine Sud. Une autre prise électrique est présente au Nord/Ouest de la première partie de pièce, juste à l'Est de la vitrine Nord.

Puis, poursuivant en direction de l'Est, le mur Est est percé de deux arches au Sud et au Nord. Entre ces deux arches, le mur Est est percé d'une prise électrique en partie haute.

Les deux arches ouvrent sur une autre pièce en enfilade.

Deuxième pièce en enfilade :

Le sol, souple, est surélevé au niveau des seuils des arches.

La base des murs est habillée de plinthes. Les murs sont peints en blanc. L'intégralité des murs est doublée. Le mur Ouest est équipé d'un panneau mural en bois.

Le plafond est composé de plaques de plâtre, percées de plusieurs spots. Certains sont orientables, d'autres sont droits.

Une goulotte est présente à l'encoignure Nord/Est de la pièce, en périphérie de laquelle passent des câbles.

La partie Nord du mur Est de cette pièce est habillée d'un tissu mural décoratif.

A l'encoignure Sud/Ouest de la première pièce et à l'encoignure Nord/Ouest de la seconde pièce, des caméras de surveillance sont fixées au plafond.

La pièce ouvre, à l'Est sur une autre pièce en enfilade.

Troisième pièce en enfilade :

Le sol est souple.

Les tableaux de l'accès sont doublés.


La sous-face de la traverse supérieure, également doublée, est percée d'un spot droit.

Le tableau Nord reçoit un radiateur électrique.

Les murs peints en blanc sont doublés. Certains sont équipés de panneaux muraux en bois.

A l'Ouest et au Sud, présence de mezzanines ou d'étagères profondes dont les parois sont peintes de couleur désassortie dans un but esthétique.

Le plafond peint en blanc est percé de spots éclairants alignés et équipé de deux autres caméras de surveillance.

Au Sud/Est, je note la présence d'une porte plane en bois que  me déclare être l'accès aux caves.

La partie Sud/Est de la pièce, à l'Est de la porte précitée, est équipée d'une niche assez profonde dont les parois sont peintes de couleur sombre.

Cette pièce forme un autre L à l'envers fuyant en direction du Nord.

Le sol est toujours souple. Les murs et le plafond sont peints en blanc hormis le mur Nord qui est peint de couleur sombre. Ce mur est percé d'une niche dont le fond est peint en blanc et percé d'une prise électrique, d'un interrupteur et d'une bouche d'aération. Le plafond est supporté par deux poutres fixées Est/Ouest.

Au Sud/Est, présence d'une cuisine et d'un sanitaire.

Cuisine/sanitaire :

L'accès se fait par une porte dont le battant est dépourvu de poigné. La serrure est présente. Cette porte ouvre sur une cuisine.

Cuisine :

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est souple. Les murs sont peints de couleur grise. Le plafond est peint en blanc. Celui-ci est percé d'un spot.

Au Sud, une autre porte plane équipée d'une serrure à clé ouvre, en enfilade, sur un WC.

La cuisine est équipée d'un meuble kitchenette, surmonté d'un évier en émail à double bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur.

Le mur Est est percé de deux prises électriques.

Une autre prise électrique est présente au Nord de cette pièce.

W.C. :

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé. Les murs sont tendus de toile de verre ou enduits. Le plafond est doublé de plaques de bois et percé d'un spot.


A noter, la présence d'une conduite d'évacuation d'eaux usées fixée quasiment à l'encoignure Sud/Est de la pièce.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette anglaise surmontée d'une chasse d'eau dorsale, commandée par bouton poussoir à double débit.

Juste à l'Est de la porte, je note la présence de l'interrupteur d'éclairage de cette pièce, assuré par un spot perçant le plafond.

GENERALITE :

L'accès au local se fait directement depuis la rue Moncey ou depuis le portail commun du numéro 26. Ce portail ouvre sur un passage couvert dont les murs reçoivent les rangées de boîtes aux lettres et menant à une cour. Le mur Sud de ce passage est percé d'un palier menant à la porte de circulation de la première pièce constatée.

Au sud de la cour, je constate la présence d'une porte métallique à double battant, fermée par une serrure à clé au niveau de la deuxième pièce en direction de l'Est.  me déclare avoir condamné cet accès depuis l'intérieur.

CAVES :

Comme indiqué, au Sud/Est de la troisième pièce en enfilade, présence d'une porte plane ouvrant sur un escalier descendant, menant aux caves dont les deux premières marches sont en béton. Les autres marches sont en bois.

Le mur Sud de l'escalier est brut, les autres et le plafond sont composés de plaques de plâtre.

Le sol de la première partie de la cave est en béton. Les murs sont peints blanc. Les plafonds voûtés sont enduits. L'enduit a chuté par endroit, laissant apparaître le mâchefer composant ce plafond.

L'éclairage artificiel est assuré par deux blocs néons.

A l'Est je note la présence d'une porte métallique fermée.

Au Nord, je note la présence d'un soupirail.

Le mur Ouest est percé d'une circulation permettant l'accès à une autre cave voûtée en enfilade de même composition. Le sol est en béton. Les murs sont peints en blanc. Le plafond voûté est enduit. L'enduit a chuté par endroit, laissant apparaître le mâchefer composant ce plafond.

Le mur Nord est percé d'un soupirail. Un autre est présent au Nord/Ouest et un autre à l'Ouest.

L'éclairage artificiel de cette deuxième cave est assuré par un spot relié à l'électricité par câble inséré dans une goulotte fixée au plafond.

L'installation électrique est obsolète.

L'interrupteur d'éclairage de la première partie de la cave est situé au rez-de-chaussée.

Ayant suspendu par-là mes constatations à 15 heures 15 et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

ET A NOUVEAU LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 15 Heures 30 environ

AGISSANT A MEME REQUETE QUE DESSUS :

Nous, **SAS HUISSIERS REUNIS**, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice à Mornant (69440), à 13, rue Louis Guillaumond, l'un d'eux soussigné,

CERTIFIE M'ETRE TRANSPORTE CE JOUR A :

A LYON (69003) 26, rue Moncey,

Où là étant, en présence de :

- **Monsieur Jean Luc LAMBERT, diagnostiqueur immobilier,**
- **Monsieur André MARCHAND, serrurier,**
- **[REDACTED]**
- **ons eur , gar en,**

Je déclare auprès de **[REDACTED]** mes nom, prénom et qualité ainsi que l'objet de ma mission, lui demandant l'autorisation de constater et de dresser procès-verbal.

Suite à sa réponse affirmative, je constate ce qui suit :

<h2>CONSTATATIONS</h2>

Au sous-sol, la porte d'accès aux caves est fermée par cadenas à code.

Monsieur TOUATI me déclare ne pas connaître le code de ce cadenas.

Nous nous rendons ensuite au dernier étage, dans les combles.

Je me rends devant le grenier n°8, comme indiqué au plan.

La porte de ce grenier n'est pas fermée à clé. Le grenier est encombré.

Le sol est en plancher, Les murs sont enduits. Le mur de gauche est en mâchefer. La chaprente et les tuiles sont apparentes.

L'éclairage naturel est assuré par une tuile translucide.

(voir clichés photographiques)

Ayant terminé par-là mes constatations à 16 heures environ et répondu à la mission qui m'avait été confiée, j'ai de tout ce que dessus rédigé le présent Procès-verbal de Constat pour être remis au requérant et pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé divers clichés photographiques pris par mes soins.

Clos et signé le présent Procès-verbal descriptif.

Xavier DELARUE
Huissier de Justice